



## Extrait de délibération

Identifiant  
2018-02-02

### Comité syndical 26 février 2018 – Parthenay

L'An Deux Mille dix huit le vingt six février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.  
Mme Béatrice Largeau a été désignée secrétaire de séance.

**Date de la convocation :** 16 février 2018

**Nombre de délégués en exercice :** 31 titulaires / 31 suppléants

**Présents :** 20 titulaires / 2 suppléants

**Pouvoirs :** 0

**Absents, excusés :** 11 titulaires / 29 suppléants

**Votants :** 22

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, COIFFARD Jean-François, FOUILLET Olivier, NOLOT Monique			
Parthenay-Gâtine	BELY Françoise, BOUCHER Hervé-Loïc, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice,	ALBERT Philippe, BERGEON Patrice, BRESCIA Nathalie, GILBERT Véronique, De TALHOUEY ROY Hervé DUFOUR Jean-Paul → ROUVREAU Laurent →	PILLOT Jean CLEMENT Guillaume	
Val de Gâtine	BARANGER Johann, BASTY Jean-Pierre, BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, CHAUSSERAY Francine, DOUTEAU Patrice, GUERIT Jean-Philippe, MORIN Joël, OLIVIER Pascal,	EVRAUD Elisabeth, LEMAITRE Thierry, MINEAU Nadine, RIMBEAU Jean-Pierre		

## Débat d'Orientations Budgétaires 2018

Les membres présents sont invités à suivre sur le document remis détaillé ci-dessous, ainsi que sur écran, les orientations budgétaires pour l'exercice 2018.

### Présentation des orientations budgétaires 2018

- Une structure budgétaire qui s'adapte aux nouveaux besoins et dispositifs de développement.
- Les orientations pour le Budget de Fonctionnement 2018
- Les orientations pour le Budget d'investissement et l'endettement

Depuis quelques années le budget du Pays connaît des évolutions importantes. C'est pourquoi nous souhaitons vous rappeler dans un premier temps quelques éléments de la structuration actuelle du budget.

## **1 - Une structure budgétaire qui s'adapte aux nouveaux besoins et dispositifs de développement.**

La structure du budget du Pays avait du s'adapter, en son temps, pour répondre aux exigences des contractualisations régionales et européennes. Plusieurs budgets annexes avaient été créés pour permettre une bonne lisibilité des fonds gérés directement par le Pays. Les contractualisations en cours n'impliquent plus de gestion directe de fonds, elles reposent exclusivement sur l'animation et l'ingénierie mise à disposition des porteurs de projets. Seul le budget annexe « Economie » perdure afin de gérer l'opération collective FISAC.

### **Une nouvelle génération de programmes européens qui s'appuient sur une ingénierie spécifique**

**Le programme LEADER 2014-2020** est la 4<sup>ème</sup> génération de LEADER. Le Pays a été retenu sans discontinuité depuis 1996. Cette nouvelle programmation permet au Pays de Gâtine de mobiliser **1 614 745 €** de fonds FEADER pour soutenir des projets sur le territoire. Même si l'autorité de gestion est passée à la Région, le mode de fonctionnement est similaire à la génération précédente, le Pays a en charge le pilotage du dispositif et l'appui technique aux porteurs de projets.

**Le PLIE du Pays de Gâtine 2015-2020** ne demande également plus une gestion directe des Fonds FSE. Ces fonds sont gérés pour cette nouvelle période par le Département des Deux-Sèvres. Les trois premières années (2015, 2016 et 2017) ont permis de mobiliser **804 430 €** de FSE pour des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle du Pays de Gâtine.

### **Une nouvelle politique contractuelle régionale en élaboration**

Le Contrat Régional de Développement Durable renouvelée en 2014 et prévue jusqu'en 2019 est dans une situation de transition. L'année 2017 a été marquée par une réorientation des priorités au regard des nouvelles compétences de la Région suite à l'entrée en application de la loi NOTRe.

Le Conseil régional a adopté une nouvelle politique contractuelle territoriale le 10 avril 2017. Ce cadre d'intervention doit aboutir à la signature d'un contrat de dynamisation et de cohésion. Un soutien financier à l'ingénierie pourra être intégré à ce contrat, cependant les règlements d'intervention sont toujours en cours d'élaboration.

### **Un nouveau contrat avec l'Etat : le contrat de ruralité 2017-2020**

Ce nouveau type de contrat, créé à la suite du Comité interministériel aux ruralités de mai 2016, a pour objet de coordonner les dispositifs et outils financiers de l'État. Le Pays de Gâtine a signé l'accord cadre de ce contrat le 16 mars 2017 pour une période de 4 ans (2017-2020). La convention financière 2017 a permis de mobiliser **449 419 €**

Ces crédits sont issus de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (FSIL). L'enveloppe régionale pour l'exercice 2018 est de 55 millions d'euros. Le Préfet de Région doit réaliser une première affectation départementale de cette enveloppe. Ce sera ensuite à Mme le Préfet des Deux-Sèvres de procéder à la répartition entre les 3 contrats de ruralité. Une fois l'enveloppe connue, le comité de pilotage pourra se réunir pour instruire les dossiers reçus.

### **L'opération collective FISAC 2017-2020**

Le Pays de Gâtine a été retenu dans le cadre de l'opération collective de l'appel à projet FISAC 2016. Une subvention globale de **147 200 €** a été accordée dans l'objectif de soutenir en direct les entreprises autour des objectifs suivants :

- Moderniser les entreprises de proximité existantes
- Améliorer le cadre dans lequel s'exercent ces activités
- Développer une offre de services innovants mieux adaptée aux besoins des consommateurs
- Développer le professionnalisme et l'innovation
- Améliorer l'offre commerciale (au sens large)

Le dispositif FISAC, sera le seul programme qui impliquera un paiement direct de subvention aux porteurs de projets, pour cela l'ensemble des fonds liés à cette action sera rattaché au budget annexe « Economie ».

### **L'ingénierie**

**Les nouvelles contractualisations reconnaissent donc le rôle prépondérant de l'ingénierie territoriale, cependant elles n'en assurent plus obligatoirement un cofinancement pérenne.**

Ces nouvelles modalités accentuent le recentrage des dépenses sur le budget principal du Pays et le poste « salaires et charges ». Seul le programme « opération collective FISAC » va impliquer la gestion directe de crédits.

L'ingénierie de projet est la **valeur ajoutée** d'une structure comme le Pays qui n'a vocation ni à porter des maîtrises d'ouvrage, ni à gérer des infrastructures lourdes.

Sa mission peut-être résumée en trois points :

- Anticiper et organiser, par la définition de grandes orientations, les politiques locales et stratégiques pour le territoire en lien avec les projets des intercommunalités. Le SCoT et projet de Parc naturel régional en sont des exemples.
- Aider, par le conseil et l'assistance auprès des porteurs de projets, les communautés de communes, communes, associations et particuliers. Les chargés de mission interviennent depuis la définition du projet jusqu'à sa concrétisation en passant par des phases d'appui à la réflexion du projet, d'appui au recrutement de bureaux d'études ou d'équipes d'architectes dans le cadre des marchés publics.
- Soutenir et accompagner ces mêmes porteurs de projets par l'apport de financements obtenus dans le cadre des contractualisations du Pays ainsi qu'auprès d'autres dispositifs européens, nationaux ou régionaux.

L'ingénierie du Pays de Gâtine permet d'assurer ainsi une équité territoriale en faisant bénéficier toutes les collectivités et les porteurs de projets en général, d'un niveau d'expertise reconnu, sans en privilégier aucun. C'est une forme de mutualisation des moyens qui existe depuis 40 ans en Pays de Gâtine. Cette ingénierie n'interfère pas avec les compétences techniques des communes ou des communautés de communes puisque les missions sont différentes et complémentaires.

## 2 - Les orientations pour le Budget de Fonctionnement 2018

### A / Les recettes :

#### 1- Les partenaires financiers :

- **L'Europe** dans le cadre des programmes LEADER, PLIE permettent de mobiliser des cofinancements pour l'animation et le fonctionnement des dispositifs. Le projet LIFE «Pâturage Tournant Dynamique» apporte également un cofinancement sur le temps passé et des actions de communication dans le cadre des missions confiées au Pays.  
Ces recettes gardent une certaine stabilité puisqu'elles s'inscrivent dans des programmations pluriannuelles. Elles nécessitent toutefois d'établir des dossiers de financement tous les ans.

	2017	2018
LEADER	45 028 €	66 150 €
FSE	68 436 €	71 000 €
LIFE+	10 293 €	12 000 €
Total	140 669 €	149 150 €

Les fonds européens sont historiquement des cofinancements importants de l'ingénierie du Pays. Ces recettes représenteront environ 15 % des recettes du Pays en 2018.

- **L'État** dans le cadre de deux dispositifs. Premièrement, via l'Agence Régionale de Santé pour le pilotage du Contrat Local de Santé et deuxièmement, avec l'Agence de l'eau pour le cofinancement de l'inventaire des zones humides n°3.

	2017	2018
ARS	15 000 €	15 000 €
Agence de l'eau	73 484 €	16 441 €
Contrat de ruralité	0 €	?
Total	88 484 €	31 441 €

Nous ne savons pas aujourd'hui s'il sera possible de mobiliser une part de la dotation du contrat de ruralité 2018 pour cofinancer le pilotage de celui-ci.

- **Le Conseil Régional** avec le Contrat Régional de Développement Durable 2014-2019 cofinance l'ingénierie territoriale du Pays. La situation contractuelle est particulière pour les territoires de l'ancienne Région Poitou-Charentes puisque le soutien à l'ingénierie territoriale qui accompagnait la politique contractuelle depuis la mise en place de la première génération de contrat en 2000, n'a pas été programmé jusqu'au terme du contrat. Cette situation ne se retrouve pas pour les territoires des ex-régions Aquitaine et Limousin où les dispositifs validés se poursuivent. Néanmoins un soutien à l'ingénierie a été obtenu pour 2017.

La Région Nouvelle-Aquitaine a validé en avril 2017 un nouveau cadre pour la mise en place d'une nouvelle politique territoriale. La région nous a demandé d'initier la réflexion dès 2018 cependant les règlements technique et financier d'intervention ne sont pas encore validés. Il nous est de fait, très difficile d'anticiper le niveau de cofinancement pour 2018 au titre de la politique territoriale.

Par ailleurs, la Région soutient le Pays pour l'élaboration du dossier d'opportunité du PNR. Elle nous a accordé en 2017 une subvention de 50 000€ pour la phase dossier d'opportunité.

Enfin, la région est intervenue en 2017 dans le cadre du PLIE comme le faisait l'ex-région Aquitaine. Ce soutien obtenu en toute fin d'année 2017 et à nouveau en discussion sans que nous sachions s'il sera renouvelé pour 2018. S'il est reconduit, il viendra diminuer le financement FSE du PLIE.

	2017	2018
Région CRDD	53 000 €	?
Région PNR	50 000 €	50 000 €
Région PLIE	18 151 €	?
Total	121 151 €	50 000 €

- **Le Département**, dans le cadre du PLIE, apporte un cofinancement sur la mission « Référent de parcours emploi » au titre du Programme Départemental d'Insertion. Cette recette est stable : 6 000 €

## **2 – Les autres participations :**

Les locations de bureaux, la production électrique des panneaux photovoltaïques installés sur le toit des locaux de la Banque Alimentaire et les refacturations liées à l'utilisation de matériels mutualisés.

Nous retrouverons ici également la participation des communes engagées dans l'étude IZH n°3 pour un montant total de 11 000 €

Ces recettes représentent 5 % des recettes du Pays évaluées à un montant de 54 000 € en 2018.

## **3 – Les cotisations des collectivités membres du PETR du Pays Gâtine :**

Les cotisations constituent l'essentiel des recettes propres du Pays. Elles sont de deux types :

- **La cotisation « statutaire »**  
Elle est calculée en fonction de la population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.
- **Les cotisations spécifiques**  
Ces cotisations permettent de financer une mission ou un dispositif spécifique.

## La cotisation « statutaire »

La cotisation 2017 était de 4,70 € par habitant. La population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2018 du Pays a diminué légèrement et s'établie à 66 242 habitants.

Il est proposé de maintenir cette cotisation à 4,70 € pour 2018, ce qui représente un total de cotisation de 311 634 €

## Les cotisations spécifiques

Elles seront de deux types pour cette année.

La cotisation « **tourisme** » qui va permette de financer la mission et le poste de chargé de développement tourisme. Elle est prévue pour un montant de 0,75 € par habitant ce qui représente un total de cotisation, au regard de la population légale, de 49 681 €

La cotisation « **économie** » qui avait été votée en 2017, n'a pas été perçue, en raison d'un retour tardif de la convention d'attribution signée par l'Etat.

Cette cotisation doit permettre de financer la part du Pays (50 %) dans le dispositif FISAC, pour soutenir les projets d'investissement des petites entreprises commerciales et artisanales du territoire.

Nous avons reçu un acompte de l'Etat en fin d'année 2017. Il est proposé pour 2018, de fixer la cotisation à **0,74 €** par habitant pour financer la part Pays afin de soutenir les projets des entreprises. Cette cotisation pourra être appelée en deux fois en fonction des subventions accordées.

## B / Les dépenses

Le Budget principal poursuivra sa stabilisation en 2018. Il avait connu une forte augmentation suite au lancement des nombreuses études du SCoT et des différentes études portées en groupements de commandes (PAVE, ERP et IZH 1 et 2). Les honoraires d'études prévus pour 2018 sont moins importants du fait de la clôture de l'inventaire des zones humides n°2 fin 2017.

Les dépenses 2018 seront affectées en grande majorité à l'ingénierie dans le cadre du projet de PNR, du SCoT, du pilotage des dispositifs contractuels et des missions d'appui aux porteurs de projets. Des dépenses d'étude seront réalisées dans pour l'élaboration du dossier d'opportunité du PNR, pour l'inventaire des zones humides n°3 ainsi que pour le programme Life Pâturage Tournant Dynamique.

Plus de 60 % des dépenses de l'exercice 2018 sont concentrées sur deux grands postes budgétaires :

- l'ingénierie avec les dépenses de personnels
- les honoraires liés aux études.

### 1- Les dépenses de personnels.

Elles représentent 50 % des dépenses de fonctionnement du budget principal.

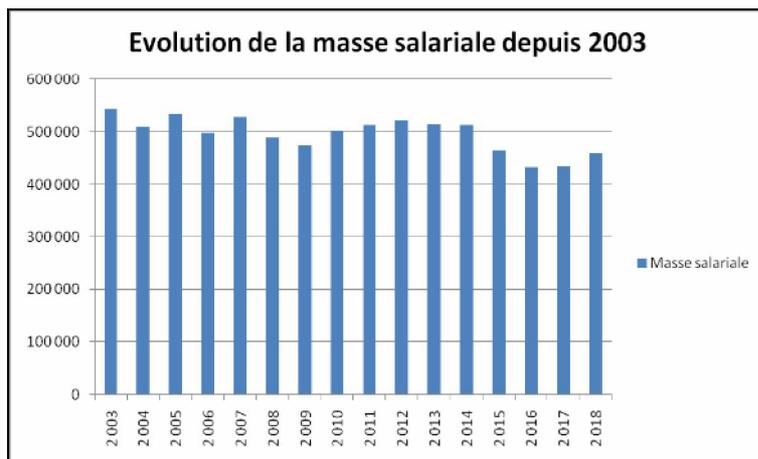
Engagées depuis 2013, suite à l'arrêt du soutien à l'ingénierie par le Département et la mise en place du financement dégressif par la Région, les mesures de réorganisation des services du Pays se sont traduites par une baisse significative en 2014 puis une stabilisation sur les années suivantes de la masse salariale. Cela demeure le poste de dépenses le plus important puisqu'il reflète directement le cœur des missions du Pays.

L'effectif du Pays au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est composé de 10 agents pour (9,5 ETP) dont 6 chargés de mission, 1 directeur chargé également de plusieurs missions thématiques, 3 administratifs.

A cet effectif il faut ajouter le temps passé par Roch Touzé (CARUG) sur la mission « développement culturel » et Céline Karasinski (Chambre d'agriculture) sur la mission « animateur Leader ».

L'effectif total reflété par la masse salariale est de 12 salariés. L'augmentation 2018 correspond à l'intégration dans l'équipe du Pays de Mary Touraine en charge du développement touristique.

Exercices	Masse salariale	Variation N-1	Effectif
2012	522 042 €		15
2013	515 305 €	-1.29 %	16
2014	512 947 €	-0.46 %	15
2015	468 845 €	-9.38 %	14
2016	432 510 €	-6.96 %	13
2017	437 381 €	1.13 %	12
<b>Prév 2018</b>	<b>458 150 €</b>	<b>5,93 %</b>	<b>12</b>



**EFFECTIFS du PETR du Pays de Gâtine - février 2018**

Cat. Hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Intitulé du métier	Statut	Sexe	Temps complet ou non	Durée hebdo de travail	Position au 01/01/2017
Postes Administratifs								
A	Attaché Territorial	Attaché	Directeur	Titulaire FPT	M	complet	35h	activité
B	Rédacteur Territorial	Rédacteur	Secrétaire Administration générale		F			
C	Adjoint Adm. Territorial	Adj. Adm ppal 2e cl	Secrétaire comptable/ gestionnaire Leader		F			
C	Adjoint Adm. Territorial	Adj. Adm ppal 2e cl	Secrétaire / gestionnaire Leader		F			
Postes de Chargés de mission								
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargée de mission Urbanisme SCoT / Coordination projet PNR	Contractuel CDD droit pub	F	complet	35h	activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargée de mission Développement Economique	Contractuel CDI droit pub	F			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargée de mission Développement touristique	Contractuel CDI droit pub	F			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargé de mission TIC SIG	Titulaire FPT	M			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Coordinatrice des parcours emplois PLIE		F			activité
A	Attaché Territorial	Attaché	Chargée de mission Intégration populations nord européennes		F			non complet

## **2- Les honoraires :**

Ils représenteront cette année encore un poste de dépenses important en fonctionnement. Ces dépenses sont bien inférieures aux années passées estimées à hauteur de 10 % du budget principal.

Ces dépenses en fonctionnement correspondent pour l'essentiel aux dépenses relatives à l'étude Inventaire des Zones Humides n° 3 conduite en groupement de commandes pour 4 communes pour un coût de 27 500 €. Seront également fléchées sur ce compte les dépenses d'étude liées à l'élaboration du dossier d'opportunité du PNR pour 20 000 €.

Les autres dépenses concernent des prestations pour le projet Life « Pâturage tournant dynamique », le SCoT ou la coopération Leader.

## **3- Les Charges financières et la trésorerie :**

Elles sont liées à la gestion de la trésorerie du Pays et du décalage entre les paiements et la réception des financements. La trésorerie du Pays reste comme par les années passées le point faible. Pour cela, le Pays dispose d'une ligne de trésorerie affectée au budget principal ainsi qu'un emprunt de trésorerie contracté fin 2017 afin de clôturer l'inventaire des zones humides n°2 et permettre d'assurer le décalage entre le paiement et la réception des subventions. Le solde des crédits FEDER (71 000€) est attendu pour avril 2018 alors que la demande de paiement a été effectuée en novembre 2017.

Les retards des paiements des programmes européens PLIE et LEADER impactent également très fortement la trésorerie du Pays. En ce qui concerne les fonds FSE, le Pays a reçu partiellement les crédits 2015 et 2016. Le programme ne connaît pas de blocage réglementaire, cependant le décalage entre la production des bilans et leurs traitements par le Département et l'arrivée des fonds au bénéficiaire a fortement augmenté.

De même, les retards de mise en place du programme LEADER, ont impliqué un blocage dans l'instruction des dossiers liés à l'animation-gestion du programme depuis 2015. Les demandes de paiement 2015-2016 et 2017 ont été adressées pour instruction en fin d'année 2017. Nous n'avons pas connaissance des délais d'instruction et de paiement.

## **3 - Les orientations pour le Budget d'investissement et l'endettement**

Le Pays n'ayant pas vocation à être maître d'ouvrage d'opérations d'investissements importantes hormis sur ses propres bâtiments, l'essentiel des montants prévisionnels pour le budget 2018 correspondent à des prévisions de dépenses engagées pour remplacer du matériel informatique.

En ce qui concerne l'endettement du Pays, il reste faible. La dette actuelle correspond à deux emprunts réalisés pour l'aménagement du siège administratif du Pays et de l'extension des locaux loués à la Banque Alimentaire des Deux-Sèvres. Ces emprunts courent jusqu'en 2022. Le capital restant dû est de 110 312 €.

La particularité pour cette année 2018 se reporte à la réalisation d'un emprunt de trésorerie fin 2017 afin de couvrir le décalage des paiements et l'arrivée des subventions pour l'IZH n°2 et les programmes européens. Cet emprunt de 200 000 € sur 24 mois a été affecté au budget d'investissement ce qui implique de fait une augmentation importante de la section d'investissement pour l'exercice à venir.

**Les membres du Comité syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD